

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Verem SA, Le Locle*
2. *Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Richemont International SA, Villars-sur-Glâne*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 25.09.2002*
5. *Echéance de préavis des créances: 15.11.2002*
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Lenz & Staehelin, avocats, à l'attention de Maître Jean-Blaise Eckert, Grand-Rue 25, case postale, 1211 Genève 11*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Les actifs et les passifs de la société dissoute sont repris par voie de succession universelle par la société Richemont International SA, à Villars-sur-Glâne. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve la faculté de procéder à une répartition anticipée des actifs, conformément à l'article 745 al. 3 CO.*

Etude de Mes Poncet & Buhler, Notaires
1205 Genève

(00687032)